Rapport sur la vérification des moulins travaillant (Duché de Joyeuse-1763).

Nous Etienne Gache, du pont, paroisse de Rosières et Jean Comte,, notaire de Saint Alban, experts nommés et convenus dans le procès verbal de comparution tenu devant Mr de Laforest,, juge-mage du duché de Joyeuse du mardi vingt septième du mois de septembre dernier, savoir nous Gache de la part de Mr Me Jean Antoine Gasque , avocat du Parlement, procureur fiscal du duché de Joyeuse, pour et au nom de son Altesse Madame la Comtesse de Marsan, dame du Duché de Joyeuse, et nous Comte,, de la part de Sr Jullien Dussargues, marchand, fermier général du Duché pendant les six dernières années suivant le bail passé le vingt et un juillet mil sept cent cinquante sept, pour six années à venir à compter de ce jourd'huy, suivant un autre bail çà lui passé le onzième mai dernier [sic]en conséquence de l'ordonnance rendue le vingt six du mois de septembre sur la requête du Sr procureur fiscal à l'effet de procéder à la vérification des moulins, maisons, bâtiments, domaines, vignes, bois et autres effets dépendant de ladite ferme, de la bonne ou mauvaise exploitation desdits biens et l'estimation tant des dégradations que des dommages soufferts ou à souffrir par ladite Altesse, par le défaut d'entretien, mauvaise exploitation et négligence dudit Sr Dussargues ou de ses préposés. Après avoir prêté serment devant Monsieur le juge mage dudit duché le le vingt huit du courant mois de septembre sur l'assignation à nous donnée le vingt six dudit et en conséquence d'une autre assignation du jour d'hier, pour procéder ce jour dis vingt neuvième septembre mil sept cent soixante trois au fait de notre commission nous sommes rendus à huit heures du matin au château ducal dudit Joyeuse ou nous avons trouvé ledit procureur fiscal ensemble Monsieur de Lachadenède, intendant du Duché et ledit Sr Jullien Dussargues, fermier qui nous ont de nouveau requis de procéder au fait de notre commission et offert de nous accompagner : et nous à ledit Sieur de Lachadenède remis les susdites requêtes, ordonnances, assignations, procès verbal de nomination et prestation du serment. Ensemble les susdits baux à ferme du 21 juin 1757et 11 mai 1763. Les rapports faits sur pareille vérification au mois d'octobre 1757 et celui fait au mois d'octobre 1751 et après lecture par nous faite de toutes lesdites pièces, ledit Sieur procureur général à représenté que lors de la précédente vérification, il fut dressé deux rapports séparés, dont l'un contient la vérification des maisons, bâtiments, bois est l'autre celle des moulins moulans[sic], vivants, travaillant, ustanciles[sic], canaux et

chaussée et qu'il est à propos d'en user de même, pour ne pas confondre les objets ce que ayant été accordé par ledit Sieur Dussargues , nous avons en sa présence et desdits Sieurs intendant et procureur fiscal, procédé comme suit.

Moulin de Joyeuse.

Nous nous sommes transportés ce jour vingt neuf septembre mil sept cent soixante trois accompagnés de Mr de Lachadenède, intendant dudit duché de Joyeuse, de Mr Gasque procureur fiscal et dudit sr Jullien Dussargues fermier au moulin de Joyeuse, appelé le moulin neuf dont nous avons vérifié l'état des murailles, voutes, couvert portes et fenêtres et rapporté l'état de tout ainsi qu'en énoncé dans notre premier rapport et venant à la vérification des moulins montants, travaillant, agrets[sic], ustanciles[sic], chaussées et canaux qui doit faire l'objet de ce rapport.

Nous avons trouvé trois moulins à moudre et un quatrième à monder et ayant fait lever la meule d'un moulin qui est le **moulin blanc**. Nus avons trouvé icelle de l'épaisseur de cinq pouces et de quatre pieds huit pouces d'hauteur. La meule inferieure dudit moulin est épaisse de deux pouces, rompue en plusieurs endroits et rajustée au moyen de trois pièces qu'on y a ajouté outre un petit morceau e bois pour remplir un vide, le tout joint et li » ensemble au moyen d'un cercle de fer que Pierre Bauzeli, sous fermier dudit moulin pendant le bail de 1757 a dit avoir trouvé dans ledit moulin lorsqu'il en pris la sous ferme des mains du Sieur Blachère, lors fermier et être le même dont il est fait mention dans le procès verbal du mois d'octobre 1757.

Et lors de la précédente vérification, la meule supérieure avait aussi cinq pouces d'épaisseur et quatre pieds huit pouces de hauteur, en sorte qu'elle est aujourd'hui au même état qu'elle était alors. L'inférieure avait la hauteur de quatre pieds six pouces et l'épaisseur et l'épaisseur de cinq pouces, celle d'aujourd'hui a bien la même hauteur, mais elle manque trois pouces d'épaisseur, et comme elle se trouve de plusieurs pièces, elle est entièrement hors d'usage, ce que nous estimons etre une dégradation dont ledit fermier ou ses préposés sont responsables de la somme de vint quatre livres.

En sorte que lesdites deux meules qui lors de la précédente vérification étaient de valeur de soixante quatre livres ne doivent être estimées aujourd'hui que trente six livres.

Le pal fer [sic], la nadille, l'enchastre[sic], la trémie et l'aronde sont en bon état comme auparavant. La caisse qui reçoit la farine est à demi usée ainsi qu'elle l'était lors de la précédente vérification.

Le tournant fixé rondel, était en bon état aujourd'hui il lui manque une aube.

Le canal par où coule l'eau qui fait moudre, le pivot, la grenouille qui sont de fonte et le ban sont en bon état comme auparavant.

Le levadou et la chandelle qui étaient en bon état lors de la précédente vérification sont aujourd'hui presque hors d'usage et le tout doit être remis en bon état par le fermier ce qui coutera la somme de cinq livres.

Nous avons ensuite vérifié le second moulin qui est le **moulin brun** ; et en ayant fait lever la meule supérieure nous l'avons trouvée d'épaisseur de quatre pouces et de hauteur de quatre pieds , cinq pouces et cinq lignes, et l'inférieure d'épaisseur de cinq pouces et six lignes et de la même hauteur que la supérieure.

Sur quoi, ledit Pierre Bauzeli à dit que étant sous fermier depuis l'année 1751 et n'étant tenu de rendre les choses que dans l'état ou il les trouva, pour lors, c'est sur le rapport de 1751 qu'il faut en juger à son égard et qu'il doit paraitre que les meules dudit moulin étaient hors d'usage et qu'il fut obligé d'en substituer d'autres , ce qu'ainsi, il ne doit pas être tenu d'en rendre des bonnes, sur quoi, nous experts ayant comparé l'état actuel des meules dudit moulin avec l'état où elles furent trouvées lors de la vérification de 1751, disons que paraissant dudit rapport que la meule supérieure était d'épaisseur d'un demi pan moins un demi pouce , et l'inférieure d'épaisseur de trois pouces il se trouve sur cet article une amélioration qui fut observée lors du rapport de 1757et estimée pour lors vingt livres, mais , attendu que lesdites meules sont aujourd'hui moins bonnes qu'elles n'étaient en 1757 ; nous avons estimé ladite amélioration relativement à l'état des choses en 1751 et à ce qui a été observé que ledit Bauzeli n'a rien reçu   de l'estimation portée au procès verbal de 1757la somme de vingt livres, attendu que lesdites meules n'ont pas la même hauteur ni épaisseur qu'elles avaient en 1751.

Estime lesdites deux meules, et autres agrets [sic] dudit moulin en tout, dans leur état actuel la somme de trente livres.

La nadille dudit moulin, le pal fer, l'enchastre [sic] état et l'aronde sont en bon état, la caisse qui reçoit la farine est à demi usée, le tout comme au précédent rapport. La trémie qui était à demi usée est aujourd'hui presque hors d'usage, ce qui fait une dégradation à la charge du fermier que nous avons estimé la somme de deux livres.

Les tournants, travaillant et canal, le banc, la chandelle, le levadou, le rondet la grenouille, et le pivot de fonte dudit moulin brun étaient en bon état lors des précédentes vérifications.. La grenouille, le pivot, l'un et l'autre de métal, le banc ,le levadou et le canal sont aussi à présent en bon état, mais le rondel et la chandelle sont hors d'usage ce qui fait une dégradation à la charge du fermier et du sous fermier que nous estimons la somme de dix huit livres.

Il fut observé lors de la précédente observation et convenu entre toutes les parties que le **troisième moulin** à moudre trouvé en cet endroit et le **moulin à monder** vulgairement appelé gruadou avaient été construits durant le précédent bail par ledit Cauzeli et à ses frais et dépens sur la présente vérification attendu que par conséquent, la valeur d'icelui devait lui être remboursée si mieux n'aimait son Altesse , la lui faire rembourser sur la présente vérification attendu qu'il avait repris ladite sous ferme, où bien lui permettre de retirer et emporter lesdits troisième moulin et gruadou, et en conséquence, nous n'avons fait la vérification desdits effets que pour en faire la prisée pour sur icelle le dit Bauzeli être dédommagé de la valeur dudit moulin si mieux n'aime S.A à ce ledit Sr Dussargues qui à repris le nouveau bail lui permettre de retirer lesdits effets à la charge par ledit Cauzeli de rétablir les lieux et les remettre au même état qu'ils étaient auparavant de ladite construction.

Et à cet effet nous avons fait lever la meule supérieure de ce second moulin brun, nous l'avons trouvée d'épaisseur de quatre pouces et cinq lignes et de la hauteur de cinq pieds, la meule inférieure est de la même hauteur de cinq pieds et de l'épaisseur de huit pouces et demi.

La nadille, le pal fer, l'aronde, l'enchastre,, la trémie, sont en bon état, la caisse qui reçoit la farine est de peu de valeur, le rondet est plus que demi, y manquant quatre aubes, la chandelle et le banc sont en bon état ainsi que le pivot et la grenouille qui sont de fonte, mais le levadou est hors d'usage ;

Le moulin à monder appelé gruadou est encore une augmentation faite par ledit Bauzeli durant le cours du précédent bail, de laquelle il doit être remboursé comme nous avons dit.

Il est composé d'une meule supérieure vulgairement nommée mouleyron, d'une hauteur d'un pied six pouces pour le gros bout de longueur d'un pied sept pouces , la meule inférieure a dix pouces d'épaisseur, trois pieds neuf pouces de hauteur, le pal fer dudit moulin, le graffet [sic] de fer, l'aronde, le banc, la chandelle, sont en bon état. Le rondel est à demi usé, la grenouille et le pivot sont de fer et en bon état et venant à la prisée des deux moulins, nous les avons estimés la somme de cent vingt livres. Les tours à lever les moulins ont été trouvés en bon état.

Nous avons ensuite vérifié la chaussée dudit moulin sur la rivière de Baume qui contient cinquante deux canes et demi en longueur et trouvé qu'ayant précédemment emportée par la rivière, elle n'a été reconstruite dans sa longueur de de vingt six cannes au milieu de ladite rivière qu'avec quelques petits piquets comblés de pierre l'une sur l'autre et garnis de fagots, que le reste dans les deux bords ce dans la longueur de vingt six canes et demi est aussi soutenu par des piquets , ce on revêt de pavé, ce qui manque aux autre vingt six canes, sur lesquelles il sera nécessaire de faire quelques réparations, sans quoi la plus petite crue d'eau qui vienne quand ce serait que le vaisseau d'Auzon qui abouti à cet endroit l'emporte, et il parait du précédent rapport que ladite chaussée était en aussi bon état qu'elle pouvait l'être vu la difficulté du local, mais il ne fut alors fait aucune comparaison de l'état actuel avec celui des précédents rapports et estimons qu'il coutera pour la remettre en état deux cent cinquante livres.

Surquoi ledit Bauzeli a observé qu'ayant été sous fermier de cette partie pendant le bail de 1751 et repris la même sousferme pendant celui de 1757, il a fait une réparation considérable à ladite chaussée peu de temps avant la vérification de 1757, m&is pour remplir ses engagements pour s'assurer pendant son nouveau bail de la solidité de cette chaussée et la mettre au plus tôt à l'abri des inondations qui ne manquent jamais de l'emporter en tout ou en partie . Comme il est de notoriété publique , l'augmentation par lui faite en 1753 ne devant point lui nuire aujourd'hui il ne doit remettre ladite écluse qu'en l'état ou elle lui fut remise en 1751 surquoi ledit Sieur Dussargues à dit que la vérification faite en 1751 ne le regardait en rien et qu'il n'y acquiesçait pas, n'entendant et ne voulant se charger desdits moulins ni chaussée que dans l'état où elle était lors de la vérification de 1757 et a protesté et proteste ce que de droit.

Surquoi, nousdits experts disons que paraissant du rapport de 1751 que ladite chaussée avait été emportée le jour de la St Michel, à l'exception d'environ douze

toises du coté du moulin, mais qu'elle était auparavant construite avec de petits pieux garnis de cailloux, elle se trouve aujourd'hui à peu prés au même état qu'elle était alors.

Ledit Pierre Bauzeli à encore dit que durant le dernier bail, il a construit sur le canal inférieur dudit moulin un petit bâtiment pour y placer un troisième moulin brun, ce qui fait encore une augmentation par lui faite dont il doit être remboursé où dont il doit emporter les matériaux en conséquence de quoi nous en avons fait la vérification et prisée comme suit :

Ledit bâtiment a quinze toises en tour, savoir, du coté du levant cinq toises et demi, du couchant une toise et demi, de bise quatre toise et demi et un quart, et du midi trois toises un quart, lesquels murs ne sont point solides ayant plusieurs fentes et creux. Le couvert en tuiles contient quatre toises et demi et la voute contient une canne et demi. Et attendu que les murs ne sont pas très solides ladite voute risque de crouler de même que le couvert.

Nous avons trouvé dans ledit bâtiment un moulin à lanterne composé d'un moulin brun. La meule a six pouces d'épaisseur et de la hauteur de quatre pieds et sept pouces , et l'inférieure d'un peu d'épaisseur et de la même hauteur. L'enchastre la trémie et la boite à recevoir la farine en bon état. L'aronde, à demi usée, le pal fer, la nadille la lanterne en bon état, la roue à demi usée.

Et avons estimé le tout cent cinquante six livres, savoir les bâtiments quarante cinq livres , le couvert trente et une livres , les deux meules vingt quatre livres, la nadille le pal fer, l'enchastre, l'aronde la trémie la caisse à recevoir la farine, le tout a été estimé quinze livre dix sols. Et la lanterne, la roue et tout le restant quarante livres. Total : cent cinquante six livres.

Nous avons ensuite continué notre procédure de vérification des bâtiments comme il a été énoncé dans notre rapport sur les bâtiments.

Moulin de Rosières.

Du trentième du mois de septembre nousdits experts nous étant rendus audit moulin de Rosières après avoir vérifié l'état actuel des bâtiments dont nous avons dressé notre procès verbal séparément. Nous avons aussi vérifié l'état desdits moulins moulans, travaillant, ustanciles et autre agrés dudit moulinet trouvé qu'il y en a deux à moudre et un à monder.

Moulin blanc : Nous avons fait lever la meule supérieure dudit moulin qui est le moulin blanc et trouvé icelle de huit pouces d'épaisseur et de quatre pieds dix pouces de hauteur, presque hors d'usage, elle peut néanmoins servir comme meule de dessous, y ajoutant un morceau de pierre de bonne qualité.. L'inférieure est aussi brisée en plusieurs endroits et hors d'usage. Le tout comme au précédent rapport.

Sur quoi il n'y a ni augmentation, ni diminution, l'enchastre en bon état, l'aronde, la trémie, la caisse recevant la farine, le pal fer et la nadille sont au même état qu'avant, ainsi que le banc, le levadou, le rondel, la chandelle ; lesquels articles sont demi usés. A l'égard de la grenouille et du pivot de fonte, ils sont en bon état. Ce sur tous lesdits articles, il n'y a ni augmentation, ni diminution, et le tout, compris ses meules a été par nous estimé la somme de soixante livres.

Moulin brun. Nous avons fait lever la meule du moulin brun et trouvé icelle au même état qu'elle était en 1753 et ainsi que tout les autres articles, c'est-à-dire la meule supérieure a quatre pieds dix pouces de hauteur et sept pouces d'épaisseur. L'inférieure est de même hauteur et épaisseur et ont été estimées comme au précédent rapport la somme de trente six livres.

L'aronde, l'enchastre sont en bon état la caisse qui reçoit la farine, le pal fer, la nadille, le rondel, et la chandelle sont à demi usés, le banc, le levadou, la grenouille et le pivot de fonte sont en bon état. Estimés la somme de cinquante livres.

Les tours à lever les meules sont aussi en bon état, estimés huit livres.

Nous avons aussi vérifié le moulin servant à monder les grains et trouvé la pierre de dessus vulgairement appelée mouligron en bon état. La meule inférieure a huit pouces d'épaisseur, quatre pieds dix pouces de hauteur, l'aronde est en bon état, le pal fer, le graffet de fer sont à demi usés et à cet égard, il n'y a ni diminution, le rondel, le banc sont en bon état, la chandelle est totalement usée, la grenouille et le pivot d'acier sont en bon état et sur tout ce dessus, il n'y a ni augmentation ni diminution le tout ayant été par nous estimé la somme de soixante livres.

Les canaux desdits trois moulins sont entièrement pourris et hors d'usage quoique, les patelles et serrures en fer sont en bon état, il serait à propos de remplacer lesdits canaux par d'autres de pierre qui ne seraient plus sujets à dégradation. Si l'on juge à propos de faire cette réparation, il en coutera cent livres pour chaque canal et en tout trois cent livres.

Sur quoi, le nommé Vernet sousfermier dudit moulin a dit que si son Altesse veut bien faire cette dépense, il y entrerait pour un tiers sans répétition.

Et cependant, ayant comparé l'état actuel de ces articles avec celui ou ils étaient lors de la précédente vérification lors de laquelle ils étaient demi usés. Nous en estimons la dégradation la somme de quatre livres.

Nous avons aussi trouvé un moulin à foulon que ledit Vernet sousfermier pendant le précédent bail et encore pendant le bail actuel à construit depuis quelque temps, mais attendu que c''est une augmentation par lui faite , nous n'en avons pas fait la vérification sauf à lui à la fin de ce bail d'emporter les matériaux, remettant les lieux au même état qu'ils étaient auparavant, si mieux n'aime son Altesse retenir lesdits matériaux et lui en faire payer le montant suivant l'estimation qui en sera pour lors faite.

Nous avons ensuite vérifié la chaussée et canal qui conduisent l'eau au moulin et nous avons trouvés en bon état comme ils étaient lors du précédent rapport.

Après, nous avons continué notre vérification des bâtiments ainsi qu'il est énoncé au rapport séparément fait sur eux.

Auriole.

Du septième octobre mil sept cent soixante trois.

Nousdits experts nous étant rendus au moulin et domaine d'Auriole avec mondit Sieur de Lachadenède, mondit procureur fiscal et le Sieur Dussargues fils faisant pour son père, avons vérifié les bâtiments et domaine dont l'état est rapporté dans notre premier procès verbal.

Nous avons ensuite fait lever la meule supérieure de l'ancien moulin et trouvé icelle d'épaisseur de deux pouces et demi et de hauteur de quatre pieds cinq pouces. L'inférieure a cinq pouces d'épaisseur, la même hauteur que la supérieure est cassée en trois endroits et lors e la précédente vérification, la meule supérieure avait quatre

pouces et demi d'épaisseur et quatre pieds dix pouces de hauteur ce qui fait une diminution de deux pouces dans l'épaisseur et de cinq pouces dans la hauteur. L'inférieure avait trois pouces d'épaisseur et quatre pieds dix pouces de hauteur de sorte qu'elle a aujourd'hui plus qu'alors deux pieds d'épaisseur et moins qu'alors cinq pouces de hauteur et tout compensé estimons qu'il y a sur cet article une diminution de la somme de quatre livres.

L'enchastre, palefer, le banc, le levadou, le rondel, la chandelle, le canal avec sa ferrure et pellette de fer, sont à demi usés, l'aronde, la trémie, la nadille, et le pivot de fonte sont en bon état,, mais la grenouille aussi de fonte est percée et doit être refondue et comparaison faite de l'état des choses dans les deux différents temps nous avons trouvé que les détériorations surpassent les améliorations de la somme de trois livres.

Et ledit moulin avec ses agrets a été estimé la somme de quatre vingt livres.

Il parait du rapport fait au mois d'octobre 1757 que le second desdits moulins avait été placé par les sousfermiers de cette partie dont la valeur devait leur être remboursée, sur quoi le Sieur Thoulouze de la paroisse de Labaume et ancien sousfermier de ce moulin s'est présenté pour la recevoir, à cause de quoi nous experts n'avons vérifié ledit moulin que pour en faire l'estimation pour être remboursée à qui de droit par ledit Sieur Dussargues ou ses sousfermiers et ceux-ci par ceux qui leur succéderont, si mieux n'aime son Altesse permettre à ceux qui ont construit ledit moulin d'emporter les matériaux d'icelui, à la charge par eux de remettre les choses au même état qu'elles étaient avant la construction.

Nous avons fait lever la meule supérieure dudit moulin et l'avons trouvée avoir une épaisseur de cinq pouces, l'inférieure de six pouces d'épaisseur, et l'une et l'autre de quatre pieds et demi de hauteur. ; la nadille, le palfer, l'enchastre, la trémie la caisse à recevoir la farine sont en bon état. L'aronde, le banc, la chandelle le pivot, la grenouille, le canal en bois la serrue et palette en fer sont demi usée, le rondel manque de deux aubes, le levadou est en mauvais état.

Et venant à l'estimation des articles qui composent le second moulin nous disons que le tout est de valeur de la somme de cent livres.

Le tour à lever les meules a été trouvé en bon état.

Nous avons ensuite vérifié la chaussée sur la rivière de Baume et avons trouvé qu'elle a été totalement emportée par l'inondation du deuxième du courant du mois, sur quoi, le sieur Jullien, sousfermier actuel ayant convenu que cette

réparation le regarde conformément aux clauses du bail général, nous n'en avons fait aucune estimation, d'autant mieux que ladite digue ou chaussée n'a jamais été élevée qu'en pierres, qu'elle est emportée et rétablie à chaque inondation.

Bourbouillet.

Nous avons ensuite continué notre vérification des domaines et bâtiments et le huitième du mois d'octobre nous étant rendus au domaine de Bourbouillet avec les susnommés, nous avons fait lever la meule supérieure du moulin dudit domaine. Nous l'avons trouvée ainsi que l'inférieure de six pouces et demi d'épaisseur et chacune de quatre pieds de hauteur et lors du précédent rapport les deux meules avaient neuf pouces d'épaisseur et trois pieds neuf pouces de hauteur. Ce qui fait une diminution de deux pouces et demi sur chacune ce que nous estimons à la charge du fermier douze livres.

L'enchastre, l'aronde, le rondel, la chandelle, le banc, le levadou, le palfer et la nadille sont en bon état, la trémie, la caisse qui reçoit la farine la grenouille, et le pivot d'acier sont plus qu'à demi usés, le tour et la corde servant à lever les meules sont en bon état. Sur tout ci-dessus, il n'y a ni augmentation, ni diminution.

Et nous estimons que lesdites meules et autres qui composent ledit moulin sont de valeur de cent livres.

Et ainsi a été par nous soussignés procédé le plus exactement qu'il nous a été possible selon Dieu et conscience sans support d'aucune des parties , et dressé deux différents rapports , chacun en double original, pour chacune des parties et employé pour le tout, onze journées tant pour la prestation de serment, vacations sur les lieux que pour l'adresse desdits rapports les mettre au net en double original ou pour une journée qui sera employée pour en faire la remise. Fait le dix septième Octobre mil sept cent soixante trois.

Signé : Gache

Comte

Transcription : auzasalain@orange.fr

1

Raport sur la verification des moulins travaillants et ostaniuls

Nous estienne gache du pont parroisse de Roffiac, et jean Comte nore de st alban Experts nommés et convenus dans le procès verbal de comparution tenue devant Monsieur de Laforest juge mage du Duché de Joyeuse du mardi vingt septième septembre dernier, scavoir nousd. gache de la part de Mr Me jean antoine gasque avocat en parlement procureur fiscal du Duché de Joyeuse pour et au nom de son altesse Madame la Comtesse de Marsan Dame dud. Duché de Joyeuse, et nousd. Comte de la part de sr jullien dussargues marchand de fermier general dud. Duché pendant les six dernieres années suivant le bail a lui passé le vingt un juin

Premiere page Comte Gache